



ÉDITION NATIONALE

Échos^{de} la FHCC

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

VOLUME 8, NUMÉRO 1, FÉVRIER 2000

À L'INTÉRIEUR

Membres branchés grâce à TéléMembre^{MC}

Deux tiers des membres qui se sont inscrits à notre programme TéléMembre ont opté pour la combinaison appels interurbains et Internet. Découvrez comment vous aussi pouvez économiser avec TéléMembre.

PAGE 3

Les coopératives du PFCH (PHI) doivent se préparer pour la 16^e année

L'aide fédérale pour les coopératives bénéficiant d'un PHI pourrait changer dans la 16^e année d'exploitation. Nous préparons de la documentation pour aider les coopératives à s'adapter à ces changements éventuels.

PAGE 4

Le gouvernement du Manitoba se dit prêt à participer aux négociations au sujet de l'agence

Le mouvement coopératif poursuit ses démarches en vue de mettre sur pied une nouvelle agence pour administrer les programmes de coopératives d'habitation.

PAGE 5

René Daoust nommé bénévole de l'année au sein du mouvement coopératif

Le représentant du Québec au conseil d'administration de la FHCC reçoit un prix pour son travail au sein du mouvement coopératif au Québec.

PAGE 8

THIS PUBLICATION IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH

VISITEZ NOTRE SITE WEB À www.fhcc.ca

Venez profiter du printemps à Ottawa à l'AGA 2000

Des membres de coopératives d'habitation de partout au Canada se réuniront à Ottawa du 17 au 21 mai à l'occasion de l'assemblée générale annuelle (AGA) de la FHCC. L'AGA permet à nos membres de rencontrer des coopérateurs et coopératrices de toutes les régions du pays. Les membres décident de l'orientation de notre fédération nationale lors de la réunion d'affaires. La Région de l'Ontario tiendra également son assemblée annuelle. Le Forum sur la formation des membres permet d'acquérir de nouvelles compétences et d'examiner des questions qui touchent les coopératives d'habitation. Le forum comportera plus de 75 ateliers.

L'AGA aura lieu pendant le Festival des tulipes d'Ottawa, lorsque cinq millions de tulipes seront en fleur dans l'ensemble de la ville. Ann Marie Martins, la coordonnatrice locale de l'AGA, souligne que les bénévoles locaux préparent des visites guidées en autobus qui comprendront des arrêts dans des coopératives d'habitation de la région et à certains points d'intérêt

voir *Venez profiter du printemps* à la page 2

La Conférence sur le perfectionnement du personnel aide les employé(e)s des coopératives à faire leur travail

L'an 2000 est arrivé. Votre coopérative est-elle prête? Les employé(e)s des coopératives sont confrontés à de nombreux défis dans leur travail. Ils ont besoin de rencontrer des personnes-ressources et d'autres employé(e)s de coopératives pour avoir toute l'information nécessaire pour bien faire leur travail.

Soyez des nôtres à Ottawa, du 17 au 19 mai, pour la Conférence sur le perfectionnement du personnel 2000. C'est l'activité de formation annuelle de la FHCC pour les employé(e)s des coopératives. La conférence offre plus de 35 ateliers de base et avancés traitant de la gestion des coopératives. C'est le moment pour le personnel des coopératives de se pencher sur des questions d'intérêt mutuel et de chercher des solutions aux problèmes communs dans les coopératives d'habitation.

Nous avons envoyé de l'information au sujet de la conférence à chaque membre. Appelez-nous au 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa) pour obtenir une autre copie. Si vous avez des questions au sujet de la conférence, appelez **Karla Skoutajan** au même numéro. ★

touristique d'Ottawa. «La ville est tout simplement magnifique à ce temps de l'année.»

Le comité local a travaillé très fort pour être prêt à accueillir les délégué(e)s à l'AGA. Un comité de planification composé de 10 personnes a préparé un guide pour fournir aux délégué(e)s de l'information sur Ottawa et les attractions locales. Il planifie les installations de garderie pour l'AGA et s'assure que les délégué(e)s puissent s'orienter facilement. Le comité recrute actuellement 60 autres bénévoles pour aider à faire de l'AGA 2000 une expérience inoubliable.

La première trousse de l'AGA a été envoyée à nos membres en janvier. Elle renfermait un formulaire d'inscription, des renseignements au sujet du programme de l'assemblée et de l'inscription, ainsi que de l'information concernant les déplacements et l'hébergement. Pour plus de précisions au sujet de l'inscription à l'AGA, communiquez avec **Sophie Rollin** à notre bureau d'Ottawa, en composant le 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa) ou, par courriel, à l'adresse suivante : agm@chfc.ca. ★

Le Forum-jeunesse 2000 regroupe des jeunes des coopératives

Êtes-vous âgé entre 16 et 21 ans? Venez vous joindre à nous à Ottawa, du 18 au 21 mai, à

Échos^{de} la FHCC

ÉDITION NATIONALE

Publiée par

La fédération de l'habitation coopérative du Canada

Bureau National
311-225 rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Télécopieur (613) 230-2231 Téléphone (613) 230-2201

Région de l'Ontario
207-2 rue Berkeley, Toronto (Ontario) M5A 4J5
Télécopieur (416) 366-3876 Téléphone (416) 366-1711

Bureau de Vancouver
201-133 8^e av. Est, Vancouver (C.-B.) V5T 1R8
Télécopieur (604) 879-4186 Téléphone (604) 879-4116

Bureau de Manitoba
192, 162-2025 av. Corydon, Winnipeg, (Manitoba) R3P 0N5
Télécopieur (204) 487-6407 Téléphone (204) 989-5963

Rédactrice en chef : Merrilee Robson

© FHCC 1999. Les articles peuvent être reproduits. Veuillez indiquer que la FHCC en est l'auteur.

l'occasion du cinquième Forum-jeunesse annuel de la FHCC. Vous pouvez contribuer à faire changer les choses en travaillant avec d'autres jeunes en vue de rendre la vie en coopérative plus enrichissante et plus divertissante.

L'inscription ne coûte que 50 \$ lorsque votre coopérative envoie un(e) délégué(e) à l'AGA.

Le Forum-jeunesse comporte des ateliers, des activités sociales et des groupes de discussion. C'est l'occasion pour vous de faire valoir vos opinions. C'est aussi une excellente occasion de rencontrer des jeunes de tous les coins du Canada. Il reste encore du temps pour vous inscrire.

Pour plus de précisions, appelez **Karla Skoutajan** au 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa). ★

Nous avons besoin d'aide...

Êtes-vous un jeune membre de votre coopérative d'habitation? Avez-vous déjà planifié des réunions ou présenté des exposés? Aimerez-vous apprendre comment? La FHCC est à la recherche d'un(e) jeune pour aider à planifier et à animer le Forum-jeunesse 2000. Si vous êtes intéressé(e), communiquez avec Karla Skoutajan au 1-800-465-2752 (230-2201 à Ottawa) pour obtenir plus de précisions. ★

On ne fait pas que travailler...

Les contacts informels qui s'établissent pendant les activités sociales sont un élément important de l'AGA. Le jeudi soir, l'Association de l'habitation coopérative de l'est ontarien (AHCEO) organisera une soirée sociale pour souhaiter la bienvenue à tout le monde. **Olga Tasci**, de l'AHCEO, indique que le comité a trouvé un endroit qui permettra aux délégué(e)s de vraiment découvrir Ottawa. Restez à l'écoute pour plus de précisions.

Le vendredi soir sera une soirée libre pour vous permettre d'apprécier les spectacles présentés dans le cadre du Festival des tulipes, les croisières en bateau le long du canal Rideau et une foule d'autres activités touristiques. Samedi soir, les délégué(e)s se réuniront au Centre des congrès d'Ottawa pour le dîner/danse annuel. N'oubliez pas vos chaussures de danse. ★

Nous sommes sur le Web

www.fhcc.ca

Membres branchés grâce à **TéléMembre^{MC}**

Nous avons eu une surprise agréable lors du lancement en décembre de TéléMembre^{MC} — notre nouveau programme de services d'appels interurbains, d'Internet et de téléavertisseur — puisque beaucoup de nos membres ont opté pour le forfait des appels interurbains et d'Internet. En effet, les deux tiers des membres qui ont adhéré à TéléMembre jusqu'à maintenant ont signé à la fois pour les services d'appels interurbains et d'Internet.

Pas étonnant. TéléMembre offre un accès illimité à Internet pour seulement 18,95 \$ par mois, lorsqu'il est combiné à un forfait d'appels interurbains à prix abordable. C'est une offre imbattable pour naviguer sur Internet — et contribuer en même temps à l'habitation coopérative. Nos membres apprécient également la souplesse que leur offre le service d'appels interurbains à 0,10 cents la minute, n'importe où au Canada et en tout temps.

TéléMembre ne comporte pas de frais d'inscription ni de frais mensuels. Il offre un excellent service à la clientèle et un soutien technique pour Internet. Il est offert aux membres de la FHCC et aux fédérations locales.

De toute évidence, nos membres savent reconnaître une bonne affaire quand ils en voient une! Informez les membres de votre coopérative au sujet du programme TéléMembre. Il suffit d'appeler sans frais au 1-877-885-9961. ★

Aidez vos membres à économiser

Lorsque les coopératives décident d'adhérer à la FHCC, c'est habituellement parce que leurs membres sont conscients des services que nous leur offrons. Mais les nouveaux membres ont-ils accès à la même information? Si ce n'est déjà fait, vous pourriez ajouter de l'information au sujet des services de la FHCC dans l'orientation que vous offrez à vos nouveaux membres. Les membres des coopératives peuvent économiser sur les primes d'assurance des biens personnels des ménages ou les coûts des services de téléphone et d'Internet. Ils se sentiront plus en sécurité avec nos programmes d'avantages collectifs et d'assurance-vie contre la perte des droits d'occupation.

Si vous avez besoin de plus de précisions au sujet de ces services, veuillez communiquer avec le bureau de la FHCC le plus près de chez-vous. Si vous voulez un article sur la FHCC et ses services pour le bulletin d'information de votre coopérative, communiquez avec **Merrilee Robson**, la chargée des communications. Appelez sans frais au 1-877-533-2667 (879-4116 dans la région de Vancouver) ou, par courriel, à l'adresse suivante : mrobson@fhcc.ca. ★

Payez moins de taxes

L'an dernier, nous avons distribué un guide intitulé **L**Supplément à la publication «Your Co-op and the GST». Ce supplément montre aux coopératives d'habitation comment obtenir un remboursement plus élevé de la TPS ou de la TVH qu'elles versent à Revenu Canada. Beaucoup de coopératives d'habitation ont demandé le statut de municipalité conformément aux règles de Revenu Canada et ont obtenu des remboursements plus élevés. Nous voulons essayer de déterminer la quantité d'argent que les coopératives d'habitation économisent ainsi. Veuillez appeler **Louise Briglio** à notre bureau d'Ottawa, sans frais au 1-800-465-2752 (230-2201 dans la région d'Ottawa) ou, par courriel, à l'adresse suivante : lbriglio@fhcc.ca.

Vous pouvez vous procurer d'autres copies de ce supplément en vous adressant à la Librairie de l'habitation coopérative. ★

Assurance-invalidité : qui devrait payer les primes?

Beaucoup de coopératives d'habitation ont inscrit leur personnel au régime d'avantages sociaux de la FHCC. Le régime prévoit un large éventail d'avantages sociaux, allant de l'assurance-maladie complémentaire jusqu'à l'assurance-invalidité. Certaines coopératives paient la prime au complet, d'autres demandent aux employé(e)s de partager les coûts.

Saviez-vous que, selon que ce soit l'employeur ou l'employé(e) qui paie la prime d'assurance-invalidité, tant pour une invalidité de courte que de longue durée, il y aura une incidence sur les prestations que l'employé(e) recevra s'il ou elle présente une réclamation? Si la coopérative paie une part de la prime, les prestations versées à un(e) employé(e) seront assujetties à l'impôt sur le revenu. Mais si

voir Assurance-invalidité à la page 4

l'employé(e) paie la prime en entier, les prestations d'invalidité seront exemptées de l'impôt.

Pour que vos employé(e)s obtiennent la meilleure valeur pour les primes payées, votre coopérative pourrait commencer à leur demander de payer la portion invalidité de la prime. Pour faire ce changement sans nuire financièrement à vos employé(e)s, vous n'avez qu'à augmenter les salaires des employé(e)s d'un montant équivalent au coût réel de la prime d'assurance-invalidité. La coopérative ne perd pas au change et vos employé(e)s seront mieux protégés dans l'éventualité d'une invalidité.

Mais n'oubliez pas que la coopérative ne peut adopter cette mesure qu'une fois. Par la suite, les employé(e)s devront absorber tout changement (à la hausse ou à la baisse) au niveau des primes. Si la coopérative essaie de compenser les fluctuations en changeant chaque fois les salaires par un montant équivalent, Revenu Canada considérera qu'en réalité c'est la coopérative et non l'employé(e) qui paie la prime.

Pour plus de précisions ou des conseils à ce sujet, communiquez avec le consultant en matière d'avantages sociaux de la FHCC, Barry Hutchins, chez Morneau Sobeco, au 1-800-267-0097. ★

Le Groupe de travail sur le développement coopératif examine de nouvelles possibilités de développement

Le Groupe de travail sur le développement coopératif s'est réuni en janvier pour examiner de nouvelles possibilités de développement. Il était encourageant d'apprendre qu'il se construit actuellement de nouvelles coopératives d'habitation en Colombie-Britannique et en Alberta. En Ontario, un ensemble de logements sans but lucratif, Alexandra Park, a été converti en coopérative. Le groupe de travail a également discuté des nouvelles initiatives au Québec et des signes encourageants chez la Co-op Atlantic.

Vous aurez plus de précisions dans un prochain numéro d'Échos de la FHCC au sujet des activités du groupe de travail. Le groupe de travail est composé de **Douglas Alford, Don Altman, Brian Burch, Lynn Hannley, Jon Harstone et Joffre Pomerleau**. Il bénéficie également de l'appui du personnel et des conseils de **Mark Goldblatt**. ★

Renseignements à l'intention des coopératives

AN 2000 —un dernier mot!

Le nouveau siècle est arrivé et très peu de problèmes associés au bogue de l'an 2000 se sont manifestés dans le monde. La FHCC n'a reçu aucun appel de ses membres au sujet de situations d'urgence causées par le bogue de l'an 2000. Chacun devrait se réjouir que leurs préparatifs se sont avérés efficaces.

Si votre coopérative a préparé un plan d'urgence, ne le jetez pas! Beaucoup de situations d'urgence peuvent se produire - inondations, incendies et tempêtes d'hiver ne sont que quelques possibilités. Le plan que vous avez élaboré pour contrer le bogue de l'an 2000 peut facilement être adapté pour faire face à d'autres problèmes. Considérez-le comme un investissement dans votre sécurité future. ★

Les coopératives du PFCH (PHI) doivent se préparer pour la 16e année

Vivez-vous dans une coopérative du PFCH (PHI)? Si c'est le cas, les modalités servant à déterminer l'aide fédérale accordée à votre coopérative peuvent changer lors de votre 16e année d'exploitation. Ce cap arrivera bientôt pour certaines coopératives. Voici comment le changement fonctionne.

L'aide fédérale versée à votre coopérative est fixée chaque année, selon la même formule utilisée pour établir votre paiement de prêt hypothécaire PHI. Mais, lors de la 16e année, vos droits d'occupation peuvent également influencer le montant de votre aide. À la fin de la 15e année, la SCHL examinera la situation financière de votre coopérative. Elle ajustera votre aide pour la 16e année comme elle le fait d'habitude. Ensuite, si le montant de vos droits d'occupation pour atteindre le seuil de rentabilité est inférieur à 80 p. 100 du prix du marché, la SCHL réduira votre aide fédérale. De combien? Soit

- la différence entre vos droits d'occupation et leur valeur à 85 p. 100 du marché; ou
- de 5 p. 100, selon le montant le moindre.

Le budget et les droits d'occupation de la 15e année de votre coopérative sont utilisés pour calculer le pourcentage de la réduction de votre aide. Vous devrez donc envoyer votre budget et le montant de vos droits d'occupation à la SCHL, afin qu'elle puisse

déterminer le pourcentage de la réduction, le cas échéant. Il pourrait aussi y avoir une réduction pour chaque année après la 16e année. Les règles pour ces années sont quelque peu différentes. Vous les trouverez dans la convention d'exploitation que vous avez signée avec la SCHL, normalement à l'article 4 (4).

La FHCC prépare de l'information plus détaillée à ce sujet que nous enverrons à nos membres. Nous décrirons en détail la façon dont le pourcentage de réduction de l'aide est déterminé. Nous examinerons également les loyers du marché et la façon dont ceux-ci sont fixés. Entre temps, si vous avez besoin de conseils au sujet de la «16e année» des coopératives du PFCH, appelez-nous sans frais au 1-800-465-2752. ★

Les coopératives sont-elles admissibles au PAREL?

Lorsque Claudette Bradshaw, la coordonnatrice fédérale du dossier des sans-abri, et Alfonso Gagliano, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ont annoncé une nouvelle aide financière fédérale pour aider à atténuer le problème des sans-abri, une grande partie de cette aide financière était destinée au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL). L'aide financière du PAREL, qui vise à «aider à la rénovation et à la réparation de logements occupés par des personnes à faible revenu», a été majorée de 268 millions de dollars, doublant ainsi les fonds disponibles.

Les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif ne sont généralement pas admissibles à l'aide financière du PAREL. Toutefois, des prêts peuvent être accordés pour la rénovation de logements afin de les rendre accessibles à des personnes handicapées. L'installation d'une rampe pour fauteuils roulants ou d'une douche spéciale pour une personne handicapée sont deux exemples de rénovations qui pourraient être admissibles. La SCHL offre également un programme appelé Logements adaptés : aînés autonomes, conçu pour aider les personnes âgées à effectuer des rénovations qui leur permettraient de rester dans leur logement et de «vieillir sur place». La SCHL pourrait envisager de permettre aux coopératives d'habitation d'avoir aussi accès à ces fonds. Pour plus de précisions, communiquez avec votre bureau local de la SCHL ou appelez le siège social au 1-800-668-2642. ★

Votre coopérative est-elle à l'abri de la fraude?

De récents articles de journaux ont relaté des cas de fraude dans les coopératives d'habitation. Dans une coopérative d'habitation de l'Alberta, une ancienne trésorière a été reconnue coupable de vol et de fraude. Le tribunal lui a ordonné de rembourser les 57 000 \$ qu'elle avait volés à la coopérative en faisant des chèques à son nom. Dans une coopérative de l'Ontario, une employée s'est accaparée les paiements en espèces des droits d'occupation pendant trois ans. Elle a ainsi volé 19 625 \$ à la coopérative. Nous rappelons à toutes les coopératives l'importance d'avoir des mécanismes appropriés en place pour se protéger contre la fraude et le vol. Un atelier offert à notre AGA 2000 vous donne de bons conseils à ce sujet. ★

Notre lutte pour une juste cause

Le gouvernement du Manitoba se dit prêt à participer aux négociations au sujet de l'agence

Le Manitoba est la première province à accepter de se joindre au gouvernement fédéral pour participer aux négociations au sujet de notre proposition en vue de mettre sur pied une agence pour administrer les programmes des coopératives.

Rudy Comeault, Mel Willis et Jocelyn Peifer, tous membres de coopératives du Manitoba, ainsi que la chargée des relations gouvernementales à la FHCC, Louise McNaughton, ont rencontré Tim Sale, le ministre responsable du logement social au Manitoba. M. Sale a indiqué qu'il avait écrit à Alfonso Gagliano, le ministre fédéral responsable de la SCHL, pour lui offrir de retourner l'administration des coopératives d'habitation au gouvernement fédéral.

Dans sa lettre du 30 novembre, M. Sale écrivait : «En terminant, j'aimerais vous aviser que notre gouvernement souhaite que le portefeuille des coopératives soit administré par le gouvernement fédéral». Les coopératives du Manitoba ont déployé beaucoup d'efforts pour obtenir cet engagement de la province, comme première étape en vue de confier l'administration des programmes à l'agence proposée par notre mouvement.

Maintenant que les coopératives d'habitation fédérales en Colombie-Britannique, en Alberta, en

voir [Le gouvernement du Manitoba](#) à la page 6

Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard ont été retirées des offres fédérales de transfert du logement social aux provinces, la FHCC espère amorcer des négociations avec le gouvernement fédéral en vue de transférer les programmes de coopératives à l'agence proposée par le mouvement coopératif. Nous considérons que c'est la seule façon de garantir la sécurité à long terme des coopératives d'habitation.

La FHCC rencontrera des représentants et représentantes des provinces pour essayer de les convaincre d'accepter de faire partie d'un groupe de travail auquel participeront la FHCC et le gouvernement fédéral. Le Manitoba est la première province à accepter de se prononcer officiellement sur ce sujet, mais nous prévoyons que d'autres provinces lui emboîteront bientôt le pas.

Le mouvement coopératif souhaite que tous les programmes de coopératives d'habitation, tant fédéraux que provinciaux, soient éventuellement administrés par une agence au sein du mouvement de l'habitation coopérative.

Pour plus de renseignements au sujet de notre proposition en vue de mettre sur pied une agence, communiquez avec le bureau de la FHCC le plus près de chez-vous ou consultez notre site Web à l'adresse suivante : www.fhcc.ca. ★

Le transfert des programmes aux municipalités de l'Ontario s'accélère

Le gouvernement de l'Ontario a décidé d'accélérer le transfert de l'administration des logements sociaux aux municipalités. Ce transfert touche environ la moitié de tous les ménages coopératifs de la province, soit environ 21 000 ménages. Le reste des coopératives de l'Ontario sont administrées dans le cadre de programmes fédéraux et resteront au palier fédéral, grâce à la campagne menée par les membres des coopératives.

Le transfert provincial n'est pas un simple transfert d'administration. Il comporte des changements majeurs aux programmes provinciaux et aux conventions d'exploitation. Tous les principaux intervenants — les fournisseurs de logements coopératifs et sans but lucratif et les municipalités — veulent une réforme des programmes avant le transfert. La Région de l'Ontario de la FHCC cherche à s'assurer que le processus d'examen des

programmes accorde aux coopératives provinciales une sécurité à long terme. Le gouvernement provincial pourrait adopter une loi pour autoriser le transfert dès ce printemps. Le transfert comme tel commencerait au début de l'hiver 2000.

La Région de l'Ontario de la FHCC a envoyé de l'information au sujet du transfert et du processus d'examen des programmes à toutes les coopératives de l'Ontario. Appelez **Harvey Cooper** ou **Michael Shapcott** au 1-800-268-2537 (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : hcooper@fhcc.ca ou mshapcott@fhcc.ca. ★

La Coalition nationale pour le logement demande plus de logements à prix abordables

Le logement est une solution au problème des sans-abri, pas les refuges.» Voilà le message livré par le révérend **Bill Phipps**, modérateur de l'Église unie du Canada, lors d'une conférence de presse organisée par la Coalition nationale pour le logement et les sans-abri, à Ottawa, le 10 janvier. «Ottawa doit prendre l'initiative en finançant de nouveaux programmes nationaux de logement», a déclaré M. Phipps.

M. Phipps a indiqué que la stratégie du gouvernement fédéral pour les sans-abri, annoncée le 17 décembre, «est certes une bonne nouvelle», mais qu'elle ne va pas assez loin. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il dépensera 753 millions de dollars pendant trois ans pour améliorer les refuges et les services pour les sans-abri. Lors de l'annonce, le ministre fédéral du Logement, **Alfonso Gagliano**, a déclaré que la stratégie pour les sans-abri était une «première étape» et il a indiqué qu'il communiquerait avec ses homologues provinciaux dès janvier en vue d'élaborer une stratégie nationale du logement.

La Coalition a organisé la conférence de presse sur la Colline du Parlement à Ottawa dans le but de souligner la nécessité pour le gouvernement fédéral de réinvestir massivement dans le logement à prix abordable. Le gouvernement fédéral a cessé de financer de nouveaux logements sociaux en 1993 et il a annoncé en 1996 qu'il transférerait l'administration des programmes de logements sociaux existants aux provinces et aux territoires.

«À la suite des prévisions économiques annoncées à l'automne par le ministre des Finances **Paul Martin**, prévoyant un excédent de plus de 67 milliards de dollars, il n'y a plus de contraintes financières pour empêcher le gouvernement fédéral de réinvestir dans

des logements neufs dont nous avons désespérément besoin», a déclaré Sharon Chisholm, directrice générale de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine. «Les coûts de l'inaction sont énormes, tant sur le plan humain que financier. Au moins 833 000 ménages locataires au Canada risquent de devenir des sans-abri parce qu'ils ne peuvent se permettre un logement convenable.»

La FHCC est un des membres fondateurs de la Coalition, qui regroupe maintenant 23 organismes nationaux et régionaux des secteurs religieux, autochtone, du logement, de la main-d'oeuvre et de la justice sociale. Les membres de la Coalition ont rencontré des élu(e)s pour demander une nouvelle stratégie nationale en matière de logement.

Pour plus de précisions, appelez Michael Shapcott au 1-800-268-2537, poste 224 (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : mshapcott@fhcc.ca. ★

Allées et venues

Ouverture d'un nouveau bureau au Manitoba

Jocelyn Peifer a été embauchée pour notre nouveau bureau du Manitoba, à Winnipeg. Elle est entrée en fonctions le 1er janvier. Jocelyn travaillera 3,5 jours par semaine, représentant la FHCC auprès des membres, des non-membres, du gouvernement et du public au Manitoba. Son travail comprend le recrutement de nouveaux membres, la coordination des programmes locaux de formation, une aide pour offrir de nouveaux services et la communication avec les membres partout dans la province. Elle coordonnera également nos relations gouvernementales dans la province, qui ont acquis une nouvelle importance avec la volonté manifestée par le gouvernement provincial de ramener les coopératives d'habitation financées par le gouvernement fédéral sous l'administration fédérale.

Notre bureau de Winnipeg assumera le rôle joué auparavant par le Housing Co-op Council of Manitoba (HCCM). Les coopératives du Manitoba mettront bientôt sur pied un Forum consultatif local. Le HCCM achève son démantèlement.

Les nouveaux numéros de téléphone sont le (204) 989-5963 dans la région de Winnipeg et (sans frais) le 1-888-591-3301. ★

Nombre record de délégué(e)s à l'AGA de la Golden Horseshoe

La Golden Horseshoe Co-operative Housing Federation a tenu sa plus importante assemblée annuelle jusqu'à maintenant, avec 224 délégué(e)s provenant de 30 coopératives membres et de sept coopératives non-membres. L'événement comportait une réunion d'affaires, des ateliers et un dîner/danse.

Dave Howard, président de la fédération, a indiqué que celle-ci essayait toujours d'offrir quelque chose de nouveau dans les ateliers. Cette année, un atelier sur les lignes directrices pour les conflits d'intérêts présenté par le directeur des Affaires de l'association à la FHCC, **Thom Armstrong**, a attiré beaucoup de participants et participantes.

Dave Smart, directeur général de la fédération, a indiqué qu'il commençait à planifier le volet formation de l'assemblée en juin et que la première brochure décrivant les ateliers était prête en septembre. «Nous en parlons tout le temps», souligne-t-il. «Dans chaque envoi aux délégué(e)s ou aux coopératives, nous envoyons une brochure. Nous incluons de l'information dans notre bulletin d'information et dans notre bureau. Nous sommes vraiment présents partout.» La fédération affiche de l'information sur l'AGA et les activités de formation sur son site Web (www.bigwave.ca/~ghchf), lequel est mis à jour régulièrement.

Les deux conviennent qu'une bonne partie de leur marketing se fait par le biais du bouche à oreille. Les membres des coopératives entendent parler de l'assemblée de quelqu'un qui a assisté à celle de l'année précédente et décident d'y aller l'année suivante. Le dîner et la danse sont un volet important de l'événement.

«L'important est de vraiment offrir une bonne célébration», souligne Dave Howard. «Donnez une bonne valeur aux membres et un bon divertissement et ils reviendront.»

Vince Hall, membre extraordinaire du conseil d'administration de la FHCC et membre du conseil d'administration de la Golden Horseshoe, souligne que l'AGA de la fédération offre les mêmes avantages que l'AGA de la FHCC. «Les gens nous disent toujours que c'est excellent de rencontrer de nouvelles personnes et de partager de l'information qu'ils peuvent appliquer dans leur propre coopérative. Lorsque nous entendons les gens reviendront et

voir **Nombre record** à la page 8

qu'ils amèneront probablement de nouvelles personnes avec eux.»

La fédération et la FHCC ont signé une entente d'adhésion au mouvement l'automne dernier après de longues négociations. Conformément à cette entente, tous les nouveaux membres adhéreront aux deux fédérations. La décision a été presque unanime. «Nous sommes deux fédérations, ajoute Dave Howard, mais seulement un seul mouvement. Nous devons nous unir.» ★

René Daoust nommé bénévole de l'année au sein du mouvement coopératif au Québec

René Daoust, président de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), a reçu le Prix du mérite coopératif pour 1999, lors d'un dîner offert en décembre par la Coopérative de développement régional de Montréal. René a été nommé bénévole de l'année pour son travail au sein du mouvement de l'habitation coopérative au Québec. Il est président de sa fédération locale, la FÉCHAM, depuis les deux dernières années et il est président de la CQCH, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation. Il vit dans la coopérative d'habitation Nouvelle Ère, à Longueuil, depuis 10 ans et y a été président jusqu'au mois de juin de l'an dernier lorsqu'il a été élu au conseil d'administration de la FHCC à titre de représentant régional du Québec. Félicitations René. ★

Deux organismes coopératifs reçoivent une subvention de la SCHL

Deux organismes coopératifs ont reçu une aide financière pour réaliser des projets dans le cadre du programme Solutions maison de la SCHL. La Inn Roads Housing Co-operative, à Edmonton, a reçu 19 755 \$ pour examiner des façons d'utiliser son actif pour lancer de nouvelles initiatives de logement. Pour sa part, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation a reçu 17 000 \$ pour évaluer la possibilité de mettre sur pied des coopératives à capitalisation pour aîné(e)s au Québec, axées sur un concept permettant de vieillir sur place.

Le programme Solutions maison a été lancé en 1995 dans le but d'aider les collectivités à trouver elles-

mêmes des solutions de logement abordables et pratiques. Les organismes peuvent obtenir une subvention de 1000 \$ de la SCHL pour les aider à financer l'élaboration de leurs projets. Parmi ceux-ci, un certain nombre de propositions seront choisies pour obtenir une aide financière en vue d'élaborer des projets de démonstration. ★

Programme de stages pour les jeunes d'Abri international

Vous voulez vivre dans un pays du Sud et travailler au sein d'un organisme qui contribue à améliorer la qualité de vie d'autres personnes? Si vous êtes âgé entre 19 et 30 ans, que vous avez obtenu un diplôme universitaire ou collégial depuis les trois dernières années et que vous ne travaillez pas dans votre domaine, Abri international peut vous aider à atteindre votre objectif. Nous sommes à la recherche de 10 personnes pour travailler au sein d'organismes non gouvernementaux en vue de mettre en oeuvre des coopératives et des logements sociaux en Afrique du Sud, au Zimbabwe, en Inde et aux Philippines pour une période de six mois, à compter de juin ou septembre 2000. Nous avons besoin de personnes qui ont fait des études en urbanisme, en architecture, en bibliothéconomie, en éducation des adultes ou qui peuvent parler l'espagnol et le français. Ça vous intéresse? Veuillez envoyer un curriculum vitae et une lettre de présentation à Sarah Haines, Abri international/ Rooftops Canada, 2, rue Berkeley, bureau 207, Toronto (Ontario) M5A 2W3, télécopieur 416-366-3876 ou courriel : admin@rooftops.ca. La date limite est le 28 février. ★

Le groupe de travail du Caucus du Parti conservateur recommande de construire plus de coopératives d'habitation

Le Parti Progressiste conservateur fédéral recommande de construire plus de coopératives d'habitation comme solution pour lutter contre la pauvreté. Le rapport du groupe de travail sur la pauvreté, intitulé *C'est à nous d'agir* souligne que «... le gouvernement fédéral devrait renouveler son engagement financier à l'endroit du logement social, dans le but d'assurer que les Canadiens à faible revenu ont accès à un logement à prix abordable». Le rapport aborde un large éventail de questions associées à la pauvreté et recommande des solutions pour atténuer le problème de l'itinérance et la pénurie de logements à prix abordable. ★